La Fondation pour l'enseignement propose davantage de mobilité entre les mondes de l'école et de l'entreprise pour lutter contre le manque d'enseignants.

ÉRIC BURGRAFF

eux semaines de cours sur l'année... C'est, selon une récente enquête de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel, en moyenne, le temps perdu par les élèves de secondaire en raison de la pénurie d'enseignants.

Après Marie-Martine Schyns (CDH) dans le précédent gouvernement, la ministre de l'Education Caroline Désir (PS) cherche des solutions. Ce qui n'empêche pas d'autres acteurs de réfléchir de leur côté. Ainsi, la Fondation pour l'enseignement - qui œuvre pour un rapprochement écoles-entreprises - met quatre propositions sur la table. L'organisme rassemble les fédérations de pouvoirs organisateurs et les unions patronales wallonne et bruxelloise.

La Fondation part des constats que le « cloisonnement des carrières ne correspond plus aux attentes des enseignants ou des entreprises, que les travailleurs pourraient être tentés aujourd'hui par



L'école a besoin de coordinateurs, d'informaticiens, de tuteurs... des fonctions peut-être disponibles dans les entreprises. © BRUNO D'ALIMONTE.

treprises et monde scolaire) et que le entreprise. Aujourd'hui, seuls les profes-Pacte d'excellence plaide pour un renforcement des liens entre enseignement et emploi», explique Olivier Remels, secrétaire général de la Fondation.

Attractivité du métier

Face aux préjugés, la Fondation rappelle que l'enseignement est un métier exigeant, alliant des compétences disciplinaires et pédagogiques avec des qualités d'assertivité et d'autonomie. Elle propose que soit davantage reconnue dans

des carrières mixtes (partagées entre en- l'enseignement l'ancienneté acquise en seurs de cours techniques et de pratique professionnelle peuvent bénéficier d'une valorisation salariale de maximum dix ans. Par contre, un comptable de 50 ans qui postulerait pour donner cours dans le secondaire général serait payé comme un professeur débutant. La Fondation pour l'enseignement plaide donc pour assouplir les règles afin de faciliter la transition entre les deux milieux. Elle plaide aussi pour un assouplissement du décret «titres et fonctions» (pour encourager les enseignants qui donnent satisfaction malgré qu'ils ne disposent pas du diplôme requis).

Encourager la mobilité

Pour faciliter les mouvements entre les deux mondes, il est proposé d'adapter le cadre afin de favoriser les carrières mixtes (un contrat dans le privé et un dans le public). De favoriser aussi les reconversions et réorientations au départ de l'entreprise, particulièrement en cette période où la crise sanitaire va laisser des travailleurs sur le carreau. Particulièrement aussi au profit de travailleurs plus âgés qui souhaitent se reconvertir.

Valoriser l'expérience

L'école a besoin de coordinateurs, d'informaticiens, de tuteurs... toutes fonctions disponibles dans l'entreprise qui ne demandent, parfois, qu'à s'ouvrir à d'autres environnements. « L'avènement de l'école numérique pourrait être l'occasion de valoriser les expériences acquises en entreprise», dit Olivier de Wasseige, directeur général de l'Union wallonne des entreprises. Au risque de perdre l'expérience de précieux collaborateurs? «Les jeunes travailleurs ont besoin de mobilité pour donner du sens à leur carrière. Si on peut la leur offrir, c'est un élément d'attractivité pour un emploi. De plus, cette mobilité peut s'imaginer à temps partiel : davantage de travailleurs pourraient enseigner là où leurs compétences sont précieuses. Et puis, pour l'avoir moi-même expérimenté, je suis persuadé qu'en donnant cours, on apprend soi-même. »

Concertation avec le supérieur

Ultime piste, il conviendrait, pour la Fondation, de favoriser les parcours innovants dans l'enseignement supérieur. Un exemple: multiplier les cursus alternant présence sur campus et formations de terrain.

Etienne Michel, directeur général du Segec, conclut : « Entre l'école et l'entreprise, il y a un fossé culturel à combler. L'idée n'est pas de pomper les ressources de l'une vers l'autre mais de se demander si le va-et-vient d'un secteur à l'autre ne peut pas enrichir les deux milieux. La demande actuelle de flexibilité dans les carrières doit pouvoir s'accommoder d'un assouplissement du décret "titres et fonctions" et d'une plus large reconnaissance de l'ancienneté. »

Le juge Claise met K-O Euroclear

La banque Euroclear contestait la saisie de 14 milliards de fonds libyens par le juge d'instruction Michel Claise.

LOUIS COLART

C e fut une longue bataille juridique. Très longue, même. Mais le juge d'instruction Michel Claise en sort vainqueur contre le géant de la finance Euroclear, en marge de l'enquête sur les fonds

Rappel des faits: saisi d'une plainte avec constitution de partie civile de la part d'une ex-ASBL du prince Laurent, le juge d'instruction Michel Claise décidait le 23 octobre 2017 de procéder à la saisie-arrêt confiscatoire de près de 14 milliards de fonds libyens; fonds gelés dans les banques belges suite à une résolution de l'ONU datant de 2011. Le frère du Roi et ses conseillers ont découvert qu'entre 2012 et la saisie du juge, plus de 2 milliards d'euros d'intérêts ont échappé aux mesures de gel. La justice soupçonne un « blanchiment ». Sur les 14 milliards d'actifs (dont 4 milliards en cash et le reste en instruments financiers), la majorité était contrôlée par Euroclear, la plus grande institution de la place financière bruxelloise. Comme sa semblable luxembourgeoise Clearstream, Euroclear est une sorte de « banque des banques », elle joue le rôle de chambre de compensation. On parle aussi d'organisme de règlement-livraison. Il intervient comme entremetteur entre un vendeur et un acheteur sur les marchés financiers.

Euroclear a rapidement contesté devant la chambre des mises en accusation de Bruxelles la saisie opérée par le juge. Après près de deux ans et demi de débats par courriers interposés, la chambre des mises avait entamé le 12 mars dernier l'audition des plaidoiries. Le premier arrêt de cette chambre, chargée de contrôler la régularité de l'instruction, est tombé le 24 avril, comme le relataient nos confrères du Vif. Le premier « round » a tourné en faveur du juge. La chambre a estimé qu'Euroclear était bien « saisissable ». Une loi de 1999, taillée sur mesure pour Euroclear, la protège bien de saisies en vue de rembourser des créanciers (entre autres). Mais les magistrats estiment que la justice pénale reste audessus de la banque. Une première victoire qui devrait faire jurisprudence.

« Petite gifle »

Mais la procédure a été coupée en deux. Et le verdict du second « round » est tombé ce jeudi : c'est encore une victoire pour le magistrat bruxellois. Cette fois, la justice a rejeté la demande de levée de la saisie des fonds libyens. « La SA Euroclear n'a pas la qualité requise pour demander la mainlevée de la saisie », explique une porte-parole du parquet général de Bruxelles. « La cour a également décidé que les sommes d'argent saisies resteront bloquées chez Euroclear. »

Autrement dit, glisse un proche du dossier, « l'instruction du juge est 100 % confortée. C'est une petite gifle pour le géant de la finance. » Sollicitée, Euroclear n'a pas souhaité faire de commen-

Petite satisfaction pour Euroclear: contrairement à la demande de Michel Claise, les fonds libvens ne seront pas transférés sur les comptes de l'Organe central pour la saisie et la confiscation. Ils demeurent dans le giron d'Euroclear, mais sous la responsabilité de l'Etat belge. Ils resteront ainsi doublement gelés (par la résolution de l'ONU et par la saisie pénale) en attendant la fin de l'instruction. Le juge Claise cherche à déterminer l'origine de l'argent libyen déposé en Belgique (le fruit d'activités criminelles?) et la destination des 2 milliards d'intérêts (ont-ils financé la guerre civile libyenne?). Une bataille juridique refermée, l'instruction peut se poursuivre.

ACTEUR DU MARCHÉ DE L'ART

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS ANNONCER QUE NOUS SOMMES OUVERTS EN JUILLET ET AOÛT!

Quelque chose à vendre ou à faire estimer?

Un expert vous accueillera sur rendez-vous en nos bureaux ou à votre domicile

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Contactez-nous au 02/344 54 46 ou envoyez un email avec ou sans photos à info@vanderkindere.com

HOTEL DE VENTES VANDERKINDERE S.A.

CHAUSSÉE D'ALSEMBERG 685-687 - 1180 BRUXELLES PARKING PRIVÉ • TÉL. 02 344 54 46 • info@vanderkindere.com www.vanderkindere.com











